

Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Gabrielle Heller. Les Vert-e-s

Manon Röthlisberger LCVLI

Alexandre Davel PSDG

Postulat : TROP CHAUD

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous déposons ce texte à la première séance du conseil communal, car le sujet au moment de sa rédaction est brûlant, au propre comme au figuré. Nous aimerions battre le fer tant qu'il est chaud, car la mauvaise saison aura vite réussi de nous faire considérer la problématique avec une certaine amnésie, car l'être humain est capable de rapidement oublier ce qui est désagréable et c'est tant mieux, cela favorise la résilience. Mais pour le sujet de ce postulat, la politique de l'autruche n'est pas pertinente, elle serait même contre-productive.

Pour commencer, des évidences :

-La température moyenne a augmenté d'environ 2,7 degrés depuis l'ère préindustrielle (dernier rapport du GIEC)

- Les canicules deviendront la norme, elles seront et sont déjà plus précoces et pourront atteindre des pics de 45 degrés d'ici 2050 (dernier rapport GIEC également)

-Les enfants sont des êtres très compétents dans beaucoup de domaines, mais en ce qui concerne leur système de régulation de température, ils sont immatures. Pour de jeunes enfants, des températures autour de 25 degrés peuvent déjà être difficiles à gérer. Les enfants sont dès lors considérés comme personnes à risque.

- Nos cours d'écoles sont très peu ombragées, sans parler de l'UAPE de la place des Terreaux, où actuellement il n'y a que de l'herbe jaunie

Il nous appartient d'assurer la sécurité et la santé de nos enfants et, par là même, de préserver leur capacité d'apprendre. Quiconque d'entre nous a travaillé pendant la canicule de juin peut témoigner de nos pertes cognitives et de motivation avec des températures dépassant 30 degrés. D'ailleurs, durant ma scolarité, on considérait la température de 30 degrés comme la limite pour des congés chaleur. Cela ne s'est produit qu'à deux reprises pendant ma scolarité obligatoire.

Le 6 mai 2026, le Grand Conseil a voté un crédit de 13 millions pour l'assainissement énergétique des bâtiments publics et un volet de cette enveloppe est réservé aux bâtiments scolaires, y compris la végétalisation des cours d'école pour la protection solaire.

Nos questions pour la Municipalité sont les suivantes :

-Est-ce que la Municipalité a déjà prévu des mesures dans le sens que demande ce postulat et si oui lesquelles ?

-Végétaliser c'est bien, mais pour faire pousser un arbre qui fera efficacement de l'ombre il faudra plusieurs générations d'écoliers. La Municipalité peut-elle étudier des protections temporaires afin que les enfants puissent se mettre à l'ombre pendant les moments critiques ?

Nous demandons un renvoi en commission.

La Tour-de-Peilz, le 10 août 2026

Gabrielle Heller LV

Manon Röthlisberger LCVLI

Alexandre Davel PSDG